

Chambre des Représentants.

SÉANCE DU 4 FÉVRIER 1854.

CRÉDIT POUR DISTRIBUTION DE LA CHAUX A PRIX RÉDUIT.

DÉVELOPPEMENTS.

MESSIEURS,

Après les longues discussions qui ont eu lieu dans cette enceinte sur l'utilité de la chaux pour la fertilisation des terres schisteuses de l'Ardenne, peu de mots suffiront pour justifier le projet de loi que nous avons l'honneur de soumettre à la Chambre. Ce n'est point une innovation que nous venons proposer, c'est tout simplement la continuation, pendant très-peu d'années encore, d'une mesure que la Chambre elle-même a approuvée et sanctionnée à plusieurs reprises.

Nous ne voulons point non plus poser un principe d'économie politique et nous prononcer, en général, pour un système d'intervention du Gouvernement dans les affaires privées.

Nous ne demandons qu'une chose, c'est qu'une mesure qui a été appliquée, depuis 1847, avec un immense succès, ne soit point paralysée, dans ses heureux effets, par un retrait brusque et inattendu du crédit destiné à la distribution de la chaux à prix réduit. Ce crédit ne devrait être prolongé que jusqu'à l'époque de la mise en exploitation du chemin de fer du Luxembourg, dont l'exécution marche rapidement et nous fait espérer un prompt achèvement.

Nous pensons, Messieurs, que l'Ardenne est dans une position tout à fait exceptionnelle, au point de vue de l'agriculture. Elle renferme encore plus de 200,000 hectares de terres incultes ; aucune autre province ne se trouve dans cette situation arriérée. Les efforts d'un gouvernement sage et éclairé doivent donc tendre à l'en faire sortir et à arriver, dans un avenir rapproché, à livrer à la culture, par les soins et les travaux de ses habitants, une immense étendue de terrain qui peut fournir un large contingent à la consommation alimentaire du pays.

Le Luxembourg et une bonne partie des provinces de Namur et de Liège se trouvent aussi dans une position d'infériorité vis à vis des autres provinces du royaume. Elles possèdent des routes, il est vrai, mais jusqu'à présent elles

sont entièrement privées de chemins de fer et de canaux, ces deux instruments si puissants de locomotion et d'économie.

Le Gouvernement, Messieurs, s'est toujours montré favorable à la mesure dont il s'agit; il n'a point cessé de l'être; hier encore il en reconnaissait la haute utilité par l'organe de M. le Ministre de l'Intérieur.

C'est que le Gouvernement s'est entouré de lumières; il a étudié les faits; une enquête approfondie a eu lieu l'année dernière et tous ses éléments sont venus démontrer, à l'évidence, les bienfaits, les progrès remarquables réalisés dans l'agriculture ardennaise, par suite des encouragements du Gouvernement. Les pièces concernant cette enquête vous ont été remises, Messieurs. Nous vous prions de vouloir vous les faire représenter, de les étudier avec soin, et nous ne doutons pas qu'elles ne portent dans vos esprits la conviction qu'il est indispensable de continuer encore la distribution de la chaux à prix réduit.

Permettez-nous, Messieurs, de vous faire quelques citations qui abrègeront vos recherches et de signaler à votre attention les passages suivants de l'enquête.

« Le conseil provincial du Luxembourg déclare que retirer le subside ce serait arrêter, au meilleur moment, les progrès de la culture. Il charge la députation de renouveler ses instances près du Gouvernement, et, au besoin, près des Chambres, à l'effet d'obtenir qu'on continue à faire délivrer la chaux à prix réduit.

» Il nous serait impossible, dit la commission d'agriculture, d'énumérer tous les avantages que ce bienfait a produits. Le bruit qui s'est répandu que l'État pourrait bien abandonner désormais les cultivateurs à leurs propres ressources sous ce rapport, a jeté l'alarme...

» Le voyageur qui autrefois a connu les Ardennes, est étonné des progrès qui se font remarquer partout, grâce à la chaux cédée à prix réduit.

» Retrancher la subvention accordée, ce serait arrêter l'élan donné à l'agriculture. »

J'extraits au hasard, des rapports des divers présidents des comices agricoles, les observations suivantes :

« Cet amendement a fait faire des pas de géant au défrichement des Ardennes; si le Gouvernement cessait de distribuer de la chaux à prix réduit, le résultat serait déplorable pour toutes les Ardennes. » (Page 22 de l'enquête.)

« L'effet de la chaux en Ardenne est merveilleux. Ses avantages sont immenses. Il est indispensable que le Gouvernement continue le sacrifice de la remise sur la chaux. » (Page 24.)

« Il est impossible de rendre compte de tous les résultats heureux et extraordinaires obtenus par l'emploi de la chaux. Cette mesure, qui avait d'abord rencontré d'ignorants contradicteurs, est aujourd'hui considérée comme un bienfait. » (Page 25.)

« Retrancher la subvention accordée, ce serait arrêter l'élan de l'agriculture en Ardenne » (Page 25.)

« La mesure a produit d'admirables effets; aucune n'a été aussi populaire et si favorablement accueillie. » (Page 27.)

« Ce serait un mouvement rétrograde, très-préjudiciable, que l'on aurait à craindre, si le Gouvernement retirait l'allocation accordée pour obtenir la chaux à prix réduit, et il y a lieu d'espérer que, loin de faire cette économie, on donnera, au

contraire, plus d'extension encore à une amélioration dont on ne connaît pas assez toute la portée et qui est aujourd'hui passée en force de chose jugée. » (Page 32.)

« La chaux mise à la portée d'une masse de petits cultivateurs, par la réduction du prix, a placé la petite culture dans la possibilité d'exploiter avec fruit le peu de bien qu'elle détient; l'on voit là, avec bonheur, une quantité de pauvres familles, qui ne récoltaient pas une gerbe, rentrer aujourd'hui des voitures de seigle et d'avoine, chose inconnue pour elles avant la délivrance de la chaux à prix réduit (Commission provinciale d'agriculture). » (Page 16.)

« De malheureux prolétaires, qui jamais n'avaient pensé à l'emploi de la chaux, veulent tous à l'envi profiter du bienfait accordé. » (Page 7.)

« Le comice agricole du dixième district de la province de Namur, réuni en séance générale, a l'honneur de vous exposer que la distribution de la chaux à prix réduit, accordée en faveur de l'agriculture de ce district, a produit les meilleurs effets; grâce à la sollicitude du Gouvernement, elle a contribué non-seulement à réformer les assolements vicieux, à favoriser le défrichement et la mise en culture d'une forte étendue de terrains incultes, mais elle a provoqué un accroissement de ressources et de production en céréales et en légumineux, qui a soutenu la plupart des cultivateurs, la classe pauvre surtout, justement alarmée contre les effets du fléau résultant de la maladie des pommes de terre.

» Ce sont les lumières et les connaissances agricoles qui ont fait défaut, c'est l'insuffisance des ressources. Aujourd'hui que ces éléments prennent naissance, que l'émulation se propage, nous voyons ce sol produire au-delà de toutes les prévisions et nous émettons le vœu le plus sincère pour que le Gouvernement continue, dans ce moment opportun, le plus largement possible, son action aussi sage, aussi généreuse que prospère, afin de ne pas perdre le fruit qu'elle a produit. » (Page 41.)

Messieurs, c'est d'après l'invitation de la Chambre que nous lui avons soumis notre proposition. Nous la prions de l'apprécier avec cette impartialité et cet esprit de justice distributive qui la distinguent.

Ce n'est point une faveur locale que nous réclamons; nous considérons la fertilisation des vastes landes incultes de l'Ardenne comme une œuvre d'intérêt général, de progrès et de civilisation.

PROPOSITION DE LOI.

Il est ouvert au Département de l'Intérieur un crédit de 75,000 francs destiné à délivrer de la chaux à prix réduit.

LÉON PIERRE.

C. D'HOFFSCHMIDT.

THIBAUT.

ORBAN.